https://www.ville-gentilly.fr/au-quotidien/sante-solidarite/sante/service-prevention/seance-devaccinations-gratuites

# Séance de vaccinations gratuites

Les vaccins sont des médicaments d'une importance capitale pour la santé de tous

Des séances gratuites de vaccination se déroulent

généralement les mardis de 16h à 19h

sans rendez vous

#### - Qui est concerné?

Toutes les personnes **âgées de plus de 6 ans** – avant cet âge, les vaccinations sont assurées par la PMI

## - De quelles vaccinations s'agit-il?

Les vaccinations assurées sont celles prévues par le calendrier vaccinal officiel, à savoir : les vaccins contre la méningite, le tétanos, les oreillons, la rubéole, l'hépatite B et la polio. Au besoin peuvent également être effectués les vaccins contre la diphtérie, la rougeole, la coqueluche, la typhoïde, et l'hépatite A.

Depuis peu, nous disposons également du vaccin contre le papillomavirus humain.

### - Comment faire pour se faire vacciner?

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner doivent se présenter à l'accueil du CMS **entre 16h et 19h sans rendez-vous**.

Les mineurs (moins de 18 ans) doivent venir accompagnés d'un adulte ayant l'autorité parentale. Si on en possède un, **se munir de son carnet de santé ou de vaccinations**. Dans le cas contraire, on repartira avec ce document.

# Centre municipal de Santé (CMS)

6 rue du Docteur Ténine 94250 Gentilly France

01 47 40 58 59 cmsdirection@ville-gentilly.fr

Horaires: Du lundi au vendredi: 8h30-19h30

Samedi: 8h30-12h

L'infirmerie du Centre municipal de santé (CMS) est fermée entre 13h et 14h.

Le port du masque n'est plus obligatoire au CMS mais reste fortement recommandé.